

## Conditions générales de vente

**Avertissement légal:** La seule langue faisant foi des présentes Conditions générales de vente est l'allemand et, même s'il devait exister d'autres traductions en d'autres langues des présentes Conditions générales de vente, la version allemande est la version officielle et contraignante et l'allemand est la seule langue qui doit être utilisée pour l'interprétation des présentes Conditions générales de vente.

### 1 Validité et conclusion du contrat

- 1.1 Les présentes Conditions générales de vente sont applicables à la prestation de cours de formation en ligne (« Cours ») par Materna TMT GmbH (SARL) (ci-après « Prestataire »). Les Conditions générales de vente divergentes du Client ne font pas partie du Contrat, même si le Prestataire ne les conteste pas expressément.
- 1.2 Un Contrat n'est conclu qu'avec une confirmation de l'inscription par le Prestataire. Si celle-ci n'a pas lieu dans un délai d'une semaine après réception de l'inscription par le Prestataire, le Client n'est plus lié par son inscription. Les prix indiqués, les prix proposés et les descriptions ne constituent pas une offre du Prestataire et peuvent être retirés ou modifiés par ce dernier à tout moment avant la confirmation expresse.

### 2 Objet du contrat

- 2.1 Le contenu et la portée des Cours se fondent uniquement sur la description générale des prestations du Prestataire.
- 2.2 Les cours sont, en principe, disponibles sept jours par semaine, 24 heures par jour, sachant qu'une disponibilité de 98 % calculée sur l'année calendaire est possible. La disponibilité est calculée selon la formule suivante :  $\text{disponibilité} = (\text{temps total} - \text{temps total d'indisponibilité}) / \text{temps total}$ .
- 2.3 Le Prestataire a le droit de modifier les Cours et d'échanger, de modifier de manière adéquate, de limiter ou d'étendre les modules inclus.

### 3 Accès aux Cours

- 3.1 Le Client bénéficie d'un accès aux Cours par le biais d'un site Web du Prestataire en utilisant les mots de passe à fournir par le Client lui-même.
- 3.2 Chaque licence de Cours achetée est valable uniquement pour un employé du Client (« Utilisateur »).
- 3.3 Le Client est tenu de garder le secret sur les identifiants et les mots de passe, ainsi que d'empêcher l'utilisation non autorisée des Cours par des tiers. En cas d'abus, le Prestataire est en droit de bloquer l'accès ou de facturer en sus au Client les licences de Cours utilisées.
- 3.4 Le Client est tenu de créer les conditions techniques internes permettant l'accès aux Cours, en particulier en ce qui concerne le matériel (hardware) et le logiciel du système d'exploitation utilisés, la connexion à Internet, notamment en assurant la vitesse de connexion, le logiciel actuel du navigateur et l'acceptation des cookies transmis par le serveur du Prestataire et, à cet égard, il supporte tous les frais liés à la réalisation de ces exigences. Le Prestataire informera le Client de toute demande concernant le navigateur respectif à utiliser.

### 4 Droits d'utilisation des résultats des travaux

- 4.1 Le Prestataire accorde au Client le droit de participer au Cours commandé, ledit droit étant simple, limité à la durée du présent accord, non transférable aux tiers.

- 4.2 Le droit de participation pendant la durée du Contrat comprend l'accès au Cours faisant l'objet du Contrat, ainsi que l'autorisation d'appeler (en ligne) les contenus d'enseignement sur un appareil informatique (ordinateur, tablette, smartphone) aux fins d'apprentissage personnel. La participation est limitée à un utilisateur par licence de Cours, aucun échange d'utilisateurs n'est permis.
- 4.3 Tout transfert à des fins commerciales, notamment la vente, la location ou le prêt des Cours, de leurs contenus ou de documents, n'est pas autorisé.
- 4.4 Il n'est pas permis de collecter, de dupliquer, de copier sur d'autres supports de données ou de stocker sur des systèmes de récupération des éléments de Cours pour un usage externe par des tiers non autorisés.
- 4.5 L'utilisation de la licence de Cours est limitée à une période de 90 jours à compter de l'accès d'un Utilisateur au Cours pour la première fois, dans la mesure où aucune durée différente n'a été spécifiée dans la description de la prestation.

## 5 Droits du fournisseur

- 5.1 Les contenus des Cours fournis par le Prestataire sont protégés par le droit d'auteur. Tous les droits qui en résultent, en particulier ceux de la réimpression, la traduction, la reproduction par des moyens photomécaniques ou similaires, le stockage et le traitement au moyen d'équipements informatiques ou leur distribution dans les réseaux informatiques – également sous forme d'extraits – sont réservés au Prestataire, le cas échéant aux auteurs et aux titulaires de licences.
- 5.2 Le Client ne reçoit aucun droit de propriété ou d'exploitation à l'égard des contenus ou des programmes mis à disposition.
- 5.3 Les marques, logos d'entreprise, marques particulières ou bien les mentions relatives au droit d'auteur, les numéros de série, ainsi que les autres caractéristiques permettant d'identifier le Prestataire ou l'auteur du droit d'utilisation ou des éléments particuliers de ce dernier, ne doivent pas être supprimés ou modifiés.

## 6 Politique de confidentialité

- 6.1 Les parties au contrat respectent la législation applicable en matière de confidentialité, en particulier la loi allemande relative à la protection des données (BDSG). Le Prestataire imposera les obligations adéquates, notamment aux employés de son entreprise qui sont impliqués dans l'exécution du contrat.
- 6.2 Le Prestataire peut communiquer des données à caractère personnel du Client ou de l'Utilisateur à des tiers, si cela est nécessaire à l'exécution du Contrat.

## 7 Durée

- 7.1 Le Cours convenu a une durée déterminée pour l'Utilisateur individuel, conformément au chiffre 4.5 des présentes Conditions. Les licences de Cours obtenues doivent être enregistrées pour l'Utilisateur dans un délai de 12 mois et expirent ensuite, en pareil cas la durée d'utilisation des Cours déjà commencés n'en est pas affectée. Si un Utilisateur s'enregistre ainsi avant l'expiration des 12 mois, il a droit à la durée entière d'utilisation conformément au chiffre 4.5.
- 7.2 Le droit des deux Parties de résilier le Contrat pour motif grave n'est pas affecté.

## 8 Rémunération

- 8.1 La rémunération due pour la participation au Cours résulte de la description de la prestation du Prestataire.

- 8.2** Tout paiement du Client intervient par carte de crédit, virement bancaire, PayPal ou sur facture. Le solde est dû 14 jours après la date de facturation. Un paiement est considéré comme reçu, dès que la contre-valeur est créditée sur le compte du Prestataire.
- 8.3** Les prix sont nets et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

## **9 Responsabilité au titre des défauts, garanties et assurances**

- 9.1** Un défaut matériel existe, si le Cours ne présente pas la nature contractuelle telle que définie au chiffre 2.1 et donc si la conformité à l'usage contractuel est annulée ou réduite. Un amoindrissement minime de l'utilité n'est pas pris en compte.
- 9.2** Le Client doit immédiatement informer le Prestataire par écrit des défauts, dysfonctionnements ou dommages. Après réception de la description compréhensible des défauts, le Prestataire remédie aux défauts dans un délai raisonnable.
- 9.3** Un droit de résiliation en cas de non-octroi de l'utilisation au sens du § 543, al. 2 n° 1 BGB (Code civil allemand) n'existe que si la suppression du défaut n'intervient pas dans un délai raisonnable ou si elle est réputée avoir échoué.
- 9.4** Le Prestataire ne garantit pas que l'utilisation des Cours n'interfère pas avec la protection des droits ou les droits d'auteur de tiers ou ne cause pas de dommages à des tiers. Jusqu'à présent, le Prestataire n'a pas connaissance de tels droits.
- 9.5** Le Prestataire décline toute responsabilité quant à l'adéquation des Cours aux fins poursuivies par le Client.
- 9.6** Le droit du Client à demander des dommages-intérêts, si les conditions légales en vertu des dispositions du chiffre 10 ci-après sont remplies, n'est pas affecté.

## **10 Limitation de responsabilité**

- 10.1** Le Prestataire est responsable de l'indemnisation pour tout motif juridique dont le montant dépend des conditions décrites dans les lettres a. à e. :
- a.** Le montant de la responsabilité du Prestataire pour les dommages causés par le Prestataire ou l'un de ses agents ou représentants légaux, intentionnellement ou par négligence grave, est illimité.
  - b.** Le montant pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, la responsabilité du Prestataire, de son représentant légal ou de l'un de ses agents est illimité, même en cas de manquement à une obligation par simple négligence.
  - c.** Le montant de la responsabilité est également illimité pour les dommages dus à une faute grave dans l'organisation du Prestataire, ainsi que pour tout dommage causé par l'absence d'une qualité garantie.
  - d.** En cas de violation par négligence d'une obligation contractuelle essentielle, la responsabilité du Prestataire est limitée à la réparation du dommage prévisible, survenu de façon typique. Une obligation contractuelle essentielle désigne en ce sens toute obligation qui permet la bonne exécution du contrat et en laquelle le Client se fie et est en droit d'en attendre le respect.
  - e.** En cas de responsabilité du fait des produits, le Prestataire engage sa responsabilité conformément à la loi sur la responsabilité du fait des produits.
- 10.2** Toute autre responsabilité du Prestataire donnant lieu à dommages-intérêts, en particulier la responsabilité sans faute, est exclue. Est ainsi aussi exclue la responsabilité sans faute du Prestataire pour tout vice existant déjà lors de la conclusion du Contrat conformément au § 536a, al. 1 demi-phrase 1 BGB (Code civil allemand).

- 10.3** En cas de dommage dû à la fois à une faute du Prestataire et à une faute du Client, ce dernier doit contribuer à la coresponsabilité.

## **11 Droit de rétractation**

Tout consommateur, au sens de § 13 BGB, à savoir toute personne physique qui conclut un acte juridique à des fins qui ne peuvent être essentiellement liées ni à son activité commerciale ni à sa profession indépendante, dispose d'un droit légal de rétractation dans les conditions suivantes. Dans la mesure où le Client est un consommateur, les dispositions du présent chapitre 11 sont applicables.

### **11.1 Droit de rétractation**

Le consommateur a le droit de se rétracter du présent Contrat dans un délai de quatorze jours sans en indiquer le motif. Le délai de rétractation est de quatorze jours à compter de la date de conclusion du Contrat. Pour exercer son droit de rétractation, le consommateur doit informer le Prestataire (Materna TMT GmbH, Voßkuhle 37c, 44141 Dortmund) de sa décision de se rétracter du présent Contrat par une déclaration sans équivoque (par exemple, par courrier postal, par télécopie ou par courrier électronique). Le délai de rétractation est réputé respecté, si le consommateur adresse sa déclaration de rétractation dans les délais requis.

### **11.2 Effets de la rétractation**

Si le consommateur se rétracte du présent Contrat, le Prestataire doit lui rembourser tous les paiements qu'il a reçus de sa part, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires occasionnés par la sélection par le consommateur d'un mode de livraison différent de l'offre standard la plus avantageuse proposée par le Prestataire), immédiatement et au plus tard sous quatorze jours à compter de la date à laquelle le Prestataire a reçu la notification de rétractation du présent Contrat. Pour effectuer ce remboursement, le Prestataire utilise le même mode de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord explicite contraire ; aucun frais ne sera facturé au consommateur pour ce remboursement.

Fin des informations relatives au droit de rétractation

### **11.3 Instructions particulières**

Le droit de rétractation expire conformément au § 356 al. 5 BGB, dans tout contrat relatif à la livraison de contenus numériques qui ne se trouvent pas sur un support physique, même lorsque le Prestataire a commencé à exécuter le contrat, après que le consommateur

- a consenti expressément à ce que le Prestataire commence à exécuter le Contrat avant l'expiration de la période de rétractation et
- qu'il a confirmé avoir pris connaissance du fait qu'il perd son droit de rétractation par son consentement au commencement de l'exécution du contrat.

## **12 Dispositions finales**

- 12.1** Le Prestataire a le droit de fournir des services par l'intermédiaire de tiers. Le Prestataire est en droit de céder totalement ou partiellement à une tierce partie les droits et les obligations résultant du présent Contrat.

- 12.2** Il n'existe pas d'accord oral. Toute modification ou ajout doivent être formulés par écrit. Il n'est possible de renoncer à l'exigence de la forme écrite que par un accord écrit.

- 12.3** Tout cas de force majeure qui entrave gravement ou empêche la prestation (hormis les versements en espèces) ou l'obligation d'une Partie au Contrat, autorise le cocontractant à reporter l'accomplissement dudit devoir ou de ladite obligation pour la durée de l'empêchement et pour un temps de préparation raisonnable. Sont considérés comme des événements de force majeure les conflits sociaux dans les locaux du cocontractant ou les

conflits sociaux dans des entreprises tierces et toute circonstance similaire, dont les parties au contrat sont affectées directement et indirectement.

- 12.4** Si une clause des présentes Conditions était invalide ou le devenait, la validité des autres clauses des présentes Conditions n'en serait pas affectée. Toute clause invalide doit être remplacée par une clause apte à atteindre l'objectif économique recherché, en tenant compte des intérêts des parties au contrat. Il en va de même pour les lacunes du Contrat.
- 12.5** La juridiction compétente pour les litiges avec un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public est Dortmund ou au choix celle du siège du défendeur.
- 12.6** Tous les contrats conclus entre les Parties en vertu des présentes Conditions sont soumis au droit de la République fédérale d'Allemagne à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG United Nations Convention on Contracts for International Sale of Goods, du 11/04/1980). Tout renvoi à un droit étranger selon les principes du droit international privé (DIP) est exclu.